

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU C.H.S.C.T. DU JURA DU 17 septembre 2013

Etaient présents :

■ Représentants de l'administration :

- M. Jean-Marc Milville, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura
- Mme Laurence Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura.
- Mme Christelle Viaud-Moulin, responsable de la division du premier degré,
- Mme Sylvie Paget, conseillère départementale de prévention,

■ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, FSU
- Mme Virginie Bouvot, FSU
- M. Baptiste Guillard, UNSA-Education
- Mme Marie-Claire Catroux, UNSA-Education
- Mme Christelle Videira, FSU

Membres suppléants :

- Mme Laurence Paillet, UNSA-Education

■ Membres experts :

- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention
- M. Yves Renaud, inspecteur santé et sécurité au travail
- Mme Julie Tardevet, assistante sociale des personnels remplaçante
- M. Philippe Roux, I.E.N. Lons 2,
- Docteur Claire Girardin, médecin conseillère technique départementale
- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- Mme Laurence Salvatori, CPD EPS – correspondante départementale sécurité
- Mme Johanne Devillers, assistante de prévention Champagnole
- M. Stéphane Lascaux, assistant de prévention Dole III,
- M. Michel Deschamps, assistant de prévention Lons I
- Mme Christine Lemesre, assistante de prévention Dole II
- M. Vincent Pilloix, assistant de prévention Lons II
- Mme Patricia Girardet, assistante de prévention Saint Claude
- Mme Marie-Christine Dichamp, assistante de prévention DSDEN Jura

Etaient excusés :

Représentants des personnels :

- Mme Marie-Adeline Parnet, FSU
- Mme Sonia Rigaud, UNSA-Education

Personnalités qualifiées :

- Mme Gaëlle Garnier, assistante de prévention Dole 1

Le directeur académique ouvre la séance à 14 h.

Les représentants de l'UNSA donnent lecture d'une déclaration préalable - (document annexe 0)

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT D du 14 mars 2013

(document annexe 1)

Les représentants de la FSU demandent à ce qu'une modification soit apportée à l'avant dernier paragraphe de la deuxième page : « *ces rapports devront être rédigés de façon compréhensible pour les chefs d'établissement* » et non « *par les chefs d'établissement* ».

Sous cette réserve, le compte rendu est validé.

2/ Bilan des accidents du travail des enseignants du premier degré 2012 :

(document annexe 2)

16 accidents du travail ont été recensés en 2012 ; ce chiffre reste faible pour en tirer des conséquences sur le plan statistique.

Une proportion importante d'accidents de trajet est cependant observée.

Les représentants de l'UNSA demandent à ce que la répartition par critères liés aux caractéristiques de la victime (type de poste, tranche d'âge, etc...) soit rapprochée des chiffres globaux du Jura correspondant à ces populations.

Cette proposition emporte l'adhésion des représentants de la FSU, qui souhaitent également un suivi sur plusieurs années afin d'observer les éventuelles évolutions.

Les représentants de l'UNSA sont surpris de constater qu'aucune agression par des tiers ayant entraîné un arrêt de maladie n'a été comptabilisée.

Mme Viaud précise que l'agent qui connaît une telle situation doit compléter un dossier d'accident du travail pour que l'événement soit pris en considération. Un avis favorable de la commission de réforme détermine également la qualification d'accident du travail. On comptabilise peu de déclarations de ce type au niveau académique. Cette procédure est pourtant recommandée, surtout si des soins découlent de l'agression.

3/ Données statistiques relatives au fonctionnement de la cellule d'écoute

Le docteur Claire Girardin présente les données statistiques.

Il n'y a eu aucune intervention en 2012, les conseils techniques du centre de ressource se sont révélés suffisants.

Pour l'année 2013, la cellule écoute a pris en charge 65 élèves et 3 adultes.

Les interventions ont concerné les lieux suivants :

- trois en écoles,
- quatre en collèges,
- une en lycée,
- une en lycée professionnel
- deux en EREA

Le docteur Girardin précise que le dispositif « cellule de crise » s'est allégé au fil du temps vers un « centre de ressources », qui comporte actuellement 5 personnes : les trois conseillères techniques du DASEN, assistante sociale, infirmière et médecin, auxquelles s'ajoutent l'assistante sociale des personnels et le responsable de la division élèves et familles.

Les deux médecins scolaires du CUMP 39 (cellule d'urgence médico-psychologique, gérée par la préfecture) peuvent être sollicités en cas de besoin.

L'objectif du dispositif est de prendre précisément l'appel pour déclencher l'action, et favoriser un retour à un fonctionnement normal de la structure dans les meilleurs délais. Les acteurs proches (enseignants) ont également un rôle important à jouer.

Les représentants de l'UNSA s'interrogent : un enseignant en grande souffrance relève t-il de la cellule d'écoute ?

Le Dr Girardin répond que cela dépend de la cause de son désarroi. Le dispositif est applicable si l'on constate qu'un événement grave et brutal est à l'origine des troubles.

Les représentants de la FSU demandent à ce que les numéros d'urgence soient largement diffusés à

l'ensemble du personnel.

Le directeur académique évoque les différentes possibilités en matière de communication : i-prof, messagerie professionnelle, information aux établissements et directeurs, etc.

Le Dr Girardin va établir un document d'information à l'intention des circonscriptions.

M. Roux souligne l'importance des circuits d'information, qui nécessitent sans doute d'être clarifiés à nouveau auprès des enseignants ; l'EN, notamment, ne doit pas être oublié.

Le directeur académique insiste sur l'objectif suivant : aucune situation grave ne doit échapper à notre connaissance, afin que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre rapidement.

4/ Enquête départementale sur les risques psychosociaux :

Mme Colin retrace le contexte dans lequel une étude a été élaborée au niveau académique : ce travail est long et complexe, il mobilise de nombreux participants depuis trois ans. Après la phase de recherche, puis celle d'élaboration du questionnaire, l'enquête a été lancée. Le traitement statistique en cours, visant à mettre en évidence les problématiques, nécessite lui aussi un important travail, avant d'en arriver à la phase de réflexion sur les solutions à mettre en place.

Les membres du CHSCT du Jura ont décidé de se lancer dans l'étude des risques psychosociaux des enseignants du premier degré, afin de compléter le travail du rectorat.

Lors de la deuxième réunion du groupe de travail, dont l'objectif était l'élaboration d'un questionnaire propre au premier degré, M. Dagaëff propose d'entamer une collaboration avec des chercheurs de la faculté de psychologie de Besançon.

M. Bouchakour, qui prépare une thèse en psychologie du travail sous la direction du professeur Didier Truchot, serait prêt à travailler avec le CHSCT D. Avec l'accord du directeur académique, un rendez-vous a été pris pour le lendemain, 18 septembre, afin d'affiner ce projet.

Une telle association présente plusieurs avantages :

- coupure avec l'institution, neutralité de la démarche
- une ébauche de questionnaire a déjà été élaborée
- qualité du traitement des réponses
- rapidité de l'ensemble des opérations (résultats exploitables avant la fin de l'année scolaire)

Les représentants de l'UNSA s'inquiètent de la longueur du questionnaire, qui risque de rebuter le public ciblé. Le questionnaire académique paraissait déjà long, le modèle proposé l'est deux fois plus.

Le directeur académique insiste sur la nécessité de mobiliser les enseignants, dans l'espoir d'atteindre un taux suffisant de réponses.

Le questionnaire devra pouvoir être complété en plusieurs fois, il doit être adapté pour correspondre au métier d'enseignant du premier degré.

Les représentants de la FSU tiennent à ce que le questionnaire concerne tous les personnels du premier degré, quelles que soient leurs fonctions ou leur affectation.

5/ Groupe de travail sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP):

Une vingtaine de documents uniques a été remontée à ce jour par les écoles.

Le groupe de travail est confronté à deux problématiques :

- comment inciter les écoles à entrer dans la démarche d'évaluation des risques ?
- comment réaliser une synthèse, une exploitation utilisable, à l'échelle de la circonscription et de la DSDEN ?

Une base de données informatique pourrait faciliter les choses, d'une part en guidant les enseignants dans la réalisation du document, d'autre part dans le traitement statistique.

M. Renaud intervient pour exposer le projet du rectorat de récupérer le logiciel de l'académie de Montpellier. Cette application devrait être disponible au mois de janvier 2014.

L'emploi d'un outil académique rendra possible la centralisation de toutes les informations utiles en rapport avec la santé et la sécurité au travail, dont le document unique d'évaluation des risques professionnels.

M. Dagaëff évoque les difficultés persistantes sur ce dossier : peu d'implication des établissements aussi bien dans les écoles, que dans le second degré, où les assistants de prévention n'ont pas toujours été désignés. Il est nécessaire de continuer à former et informer, se déplacer dans les écoles pour une sensibilisation efficace.

Les représentants de la FSU souhaitent que le modèle de DUERP ne change pas afin de ne pas créer de confusion supplémentaire. Ils tiennent également à ce que les risques psychosociaux apparaissent. Les enseignants oseront-ils faire état de conflits de personnes sur un document informatisé ?

Mme Colin évoque la mise en place d'un projet, lancé par deux conseillers pédagogiques membres du groupe de travail, consistant à réaliser un support de formation sous forme de document vidéo, destiné à expliquer aux enseignants la démarche d'évaluation des risques professionnels dans une école.

Le directeur académique suggère de faire appel aux étudiants en BTS d'une section « audiovisuel » du lycée Viette de Montbéliard pour la réalisation de ce film.

6/ Présentation des mesures de protection des travailleurs face aux maladies hautement pathogènes à transmission respiratoire

par le docteur Claire GIRARDIN
(document annexe 3)

Le docteur Girardin revient sur les mesures de distribution massive de masques lors de l'épidémie grippale h1n1. Ces masques (FFP2) sont aujourd'hui périmés. Ils ne constituent pas vraiment une réponse adaptée à l'éducation nationale ; étant efficaces mais peu pratiques, ils sont prévus pour assurer la protection des personnels soignants. Des masques « anti-projection », beaucoup plus légers, sont suffisants pour ne pas contaminer les tiers.

Le docteur Girardin explique les incidences financières de la notion de vaccin « obligatoire » : cette dénomination implique le remboursement. Les limitations en terme de coût expliquent que beaucoup de vaccins, fortement recommandés, ne peuvent être rendus « obligatoires ». Il n'y a pas d'obligation particulière en matière de vaccin pour exercer dans l'éducation nationale. Le vaccin contre la grippe est recommandé mais non remboursé.

Le directeur académique juge qu'une information des enseignants sur le calendrier vaccinal pourrait être opportune. Les représentants des personnels approuvent cette proposition. Les représentants de la FSU insistent sur le fait qu'une prise en charge financière doit être prévue pour des catégories de personnel qui sont plus particulièrement exposées. Le directeur académique déclare que le calendrier vaccinal sera envoyé pour information à l'ensemble des écoles, et qu'il sera également accessible sur le site de la DSDEN.

Commissions :

La prochaine réunion du groupe de travail DUERP est fixée au 30 septembre au matin.

Le prochain CHSCT aura lieu le 10 décembre après-midi.

Les représentants de la FSU demandent que trois nouveaux thèmes soient étudiés en commission :

- les logements de fonction des infirmières, avec la possibilité d'élaborer un questionnaire pour réaliser un état des lieux.
- Les gymnases
- les risques chimiques dans les établissements du second degré. Ce thème faisant déjà l'objet d'une étude académique, il ne semble pas nécessaire de le décliner au plan départemental.

M. Renaud fait part de son projet de rédiger un vade-mecum en collaboration avec l'IA-IPR compétent, portant sur les consignes de sécurité entourant l'usage des produits chimiques en EPLE.

M. Dagaëff rappelle qu'un document de l'INRS « travailler avec des produits chimiques » a été transmis aux membres du CHSCT.

7/ Questions diverses :

transmises par la FSU

► les visites :

L'éventualité d'une visite du lycée Friant de Poligny est envisagée, mais il convient d'en déterminer à l'avance les objectifs.

Des formulaires départementaux ont été élaborés pour permettre aux membres élus du CHSCT de

présenter une demande.

M Renaud propose de présenter un compte rendu de ses inspections réalisées en 2013 lors du prochain CHSCT D.

Les représentants de la FSU demandent à être destinataires des comptes rendus de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

► les moyens accordés aux membres des CHSCT :

Une réunion de travail se tiendra le 25 septembre au rectorat dans le but de déterminer les modalités concrètes des consignes nationales portant sur les moyens syndicaux. Il n'apparaît pas judicieux de se prononcer au niveau départemental avant cette date.

► les conséquences de la réforme des rythmes : demande d'un CHSCT spécifique sur ce thème :

Un comité de suivi sera mis en place. Le directeur académique constate que les calendriers ne permettent pas d'ajouter d'un CHSCT spécifique sur cette thématique.

► les conséquences des mesures de carte scolaire tardives sur les conditions de travail des enseignants

Les représentants de la FSU évoquent la situation d'un RPI, dans lequel deux enseignants sont en arrêt de maladie. Ils souhaitent effectuer une visite sur place.

Mme Tardevet, assistante sociale des personnels remplaçante, explique qu'elle a été saisie de cette situation et qu'un suivi individuel des personnels concernés est en cours.

Le directeur académique ajoute qu'une visite des membres du CHSCT n'apporterait rien à ce stade. Il est nécessaire d'attendre l'apaisement des tensions avant que l'IEN soit en mesure d'effectuer son enquête, afin de tirer tout enseignement utile à des fins de prévention. Si un problème d'ordre général est mis à jour, il sera soumis au CHSCT D.

► soutien des personnels lors de procédures de signalement d'enfant en risque :

Les représentants de la FSU mentionnent certains courriers de l'administration, qui mettent en cause l'enseignant qui a réalisé le signalement.

Le directeur académique prend les remarques en compte ; la forme des courriers-type est plus adaptée au second degré, et il conviendra de les différencier, afin de respecter les spécificités du premier degré. Il insiste cependant sur l'extrême importance de ces signalements, et les graves conséquences dont les élèves seraient victimes, si, par crainte, les enseignants renonçaient à transmettre les informations dont ils ont connaissance.

A Lons-Le-Saunier le 10 mars 2014

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du CHSCTD,

Le directeur académique

Sylvie PAGET

Dominique LETOURNEUX

Jean-Marc MILVILLE